

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2020

En l'an deux mil vingt, le conseil municipal s'est réuni le vingt octobre à 20h00 sur une convocation du quatorze octobre 2020.

Présents : Bernard BARRAUD, Sonia MICHAUD, Frederic TRICARD, Magali VINCENT, Emilie PORTAIS, Marion FILLEUL, Stéven JARDIN, Emilie CORS, Philippe NEAU, Edwige MADEUX, Christophe COETTO, Vincent RENAUDIN

Excusés : François BERTRAND, Marion ROBIN, Thomas ROGER

Pouvoirs : Marion ROBIN à M. Philippe NEAU, François BERTRAND à Vincent RENAUDIN,

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de Samuel PATY, enseignant parisien, victime d'un acte de terrorisme.

« Nous sommes les figures politiques de la commune et nous avons un rôle à jouer pour vivre ensemble et se tolérer. La pluralité fait la richesse et il est important de transmettre ces valeurs ».

Ordre du jour :

1 - Approbation du compte rendu du 22/09/2020

Vote : 14 OUI

2- Règlement intérieur du Conseil Municipal

Les adjoints et M. Le Maire ont suivi une formation à St PALAIS, ayant pour objectif l'écriture du règlement intérieur de la commune.

Ce règlement est obligatoire et il trace les règles de fonctionnement du conseil municipal ;

Après l'approbation du Conseil Municipal, celui-ci sera transmis à la Préfecture

VOTE : 14 voix

3- Heures supplémentaires

La Trésorerie a besoin d'une délibération du Conseil Municipal pour le paiement des heures supplémentaires qui pourraient être réalisées par les agents communaux.

Cette situation pourrait être exceptionnellement rencontrée lors de la réalisation d'heures supplémentaires effectuées par les agents du centre de loisirs, les secrétaires de mairie ou pour le personnel de l'école.

Pour rappel en 2019 il n'y a eu que 5 heures supplémentaires (agents du centre de Loisirs)

Sans cette délibération la Trésorerie ne pourrait pas procéder au paiement de ces heures.

VOTE : 14

4- Décisions modificatives

Afin de réaliser de nouveaux investissements, Il est nécessaire de procéder à quelques changements au niveau des lignes budgétaires notamment pour :

- Renouvellement de la baie vitrée de l'école

Celle-ci est neuve, elle avait été posée en juillet mais elle a explosé début septembre car des matelas ont été entreposés et collés sur la vitre, ce qui a créé un effet loupe provoquant son explosion.

S'agissant d'une mauvaise utilisation, la garantie décennale ne fonctionne pas.

Magali VINCENT demande si cette clause est écrite sur la facture ou le bon de commande.

Monsieur NEAU indique que cette information aurait été donnée oralement.

Magali VINCENT s'étonne de cette clause et souhaite qu'une relecture du bon de commande de l'entreprise GAUDISSARD soit réalisée afin de vérifier si cette information y figure.

Emilie PORTAIS demande s'il n'y a pas une possibilité pour que cette facture soit prise en charge par l'assurance.

Des recherches vont être effectuées.

Nous convenons malgré tout que provisionner cette dépense n'empêche pas de faire les démarches auprès des assurances.

- Achat du terrain des Gas

Il faut prévoir le dédommagement pour l'agriculteur 600 €

- Financement des 2 miroirs, sortie rue de l'église et grande rue en face de la rue de la Métairie

- Financement d'un nouveau souffleur
- Les poubelles pour les masques usagés dans les abris bus
- De nouvelles bornes canines
- Des barrières Vauban
- Le nouveau site internet

Le montant total ne change pas, il y a juste une distribution des montants sur les lignes concernées

VOTE : 14

5- Achat licence IV

À la suite de nos derniers échanges concernant l'achat de la Licence IV par la commune, M. NEAU a rencontré Jean Michel NOVICKI propriétaire de la licence.

Celui-ci serait prêt à céder sa licence au prix de 13000 € prix payé par M. NOVICKI lors de son achat et comprenant les frais d'agences.

Magali VINCENT nous fait part d'une opération appelée « 1000 cafés » qui permettrait aux petites municipalités d'obtenir gratuitement une licence. Mais il est nécessaire de créer un dossier sur internet pour savoir si nous sommes susceptibles de pouvoir participer à cette opération.

M.NEAU rappelle la raison de nos motivations à acheter cette licence. La municipalité en devenant propriétaire de cette licence pourrait la louer à la personne tenant le bar moyennant un montant moins important que le montant actuel (150 €). Cela permettrait un soutien complémentaire aux commerces.

Il sera nécessaire de déterminer le montant de la location.

Magali VINCENT va s'occuper de faire une demande auprès de l'opération « 1000 cafés »

VOTE : 14

6- Contrat groupe assurance statutaire

Le centre de Gestion avait lancé un appel d'offre afin de contracter une assurance statutaire. Le Groupe Allianz vie et le courtier Gras Savoye ont remporté le marché. Le centre de gestion nous demande une délibération pour valider leur choix.

VOTE : 14

7- Nomination membres CCID de la CDCAA

La communauté de commune doit proposer des commissaires pour la commission des impôts directs

La commission se composera de 20 titulaires et 20 suppléants

La commune doit proposer un commissaire hors territoire. M.NEAU a contacté M. Daniel GAN qui a accepté.

Il est nécessaire de désigner 2 titulaires et 2 suppléants parmi le Conseil Municipal

Titulaires : Edwige MADEUX - Philippe NEAU

Suppléants : Christophe COETTO – Vincent RENAUDON

VOTE : 14 VOIX

8- Amortissement City Stade

Nous devons procéder à une délibération pour procéder au règlement de l'amortissement du City Stade. La durée de remboursement s'étendra jusqu'en 2028.

VOTE : 14 VOIX

9- Tarifs garderie 2020

Lors du vote des tarifs de la garderie, nous avons oublié le vote du tarif à la 1/2 heure demandé par les familles.

Proposition faite du QF 1 = 0.61€ et 1.01€ pour le QF 5

VOTE : 14 VOIX

10- Charges locatives Pôle santé

Les charges ont été recalculées pour 2021 cf tableau ci-dessous

VOTE : 14 VOIX

Christophe COETTO, trouve que les charges ne sont pas très élevées

M.NEAU rappelle que ces loyers sont minimes pour attirer un maximum de médecins et paramédicaux.

Frédéric TRICARD demande si les tarifs ont été revus à la hausse depuis l'ouverture => Non toujours les mêmes.

Stéven JARDIN s'en étonne aussi et pense qu'il faudrait peut-être revoir à réévaluer les loyers notamment pour les médecins traitants et propose que l'augmentation soit annexée au coût de la vie.

Il faudrait revoir les échéances des contrats, peut-être qu'une augmentation classique devrait être envisagée.

M.NEAU rappelle le réel bénéfice pour Nuaille d'avoir un Pôle santé.

Magali VINCENT demande si nous avons une idée des tarifs pratiqués ailleurs. Pas de tarifs connus mais M. NEAU confirme que nous avons des tarifs très bas par rapport à d'autres communes.

Vincent RENAUDIN demande si l'idée de vendre ne serait pas plus intéressante.

M. NEAU et Stéven JARDIN rappellent que la commune ne possède quasiment pas de fonciers, conserver ce bâtiment nous permet de maîtriser un peu le foncier de la commune.

11- Acquisition terrain chemin des Gas

Un accord a été conclu avec Mme TACHET pour l'achat d'une partie de son terrain chemin des Gas.

Le montant de l'acquisition est de 800 € + 150 € de frais de notaire.

A ce montant nous devons ajouter 588 € soit 3000 € l'hectare correspondant à l'indemnisation de M. MARTINEAU, agriculteur.

M.NEAU rencontre M. Martineau dans la semaine pour la signature

VOTE : 14 VOIX

12-Questions et informations diverses

M.NEAU signale que la pancarte du Bouchaud Jard a été descendue à la suite des travaux, mais n'a pas été remplacée. Frederic TRICARD transmettra l'information aux agents communaux.

Une démarche a été entreprise auprès du SDEER pour les problèmes d'éclairage dans le lotissement du verger.

Le SDEER pensait que le lotissement était privé alors qu'il a bien été rétrocédé à la commune. M. NEAU leur a transmis l'acte notarié, ils vont donc intervenir prochainement.

Monsieur le Maire rapporte que Marion ROBIN est toujours en négociation pour les masques que la commune doit fournir à ses agents. Elle aurait trouvé des masques utilisables jusqu'à 100 lavages.

Marion FILLEUL propose l'utilisation de masques en plastique, mais ceux-ci sont actuellement controversés et pas très hygiéniques.

Christophe COETTO indique qu'il travaille toujours avec Marion ROBIN pour le remboursement de la casse sur les vestiaires causés par le club de Périgny.

Marion ROBIN a écrit au district mais il n'y a toujours aucun retour. Le montant est de 241 € donc peu élevé mais par principe il faut continuer les démarches d'indemnisation.

Christophe COETTO demande s'il est prévu avec l'agrandissement du chemin des Gas, de poser les coussins berlinois déjà en possession de la commune.

Frédéric TRICARD confirme qu'une solution de ralentissement sera mise en place mais peut être autre chose que les coussins berlinois. La vitesse est souvent excessive dans cette zone, elle désenclave bien le lotissement mais nécessite malgré tout une vigilance particulière pour le contrôle de la vitesse.

Vincent RENAUDIN, demande si nous avons un retour concernant la zone autour de la place du four.

Magali VINCENT ET Philippe NEAU ont rencontré Maître HEDELIN qui se charge de faire une recherche sur les actes de propriétés. Il sera ensuite nécessaire de rencontrer les propriétaires et de les réunir pour les associer au projet de la place afin qu'ils soient partie prenante sur le projet et sensible à la revalorisation de leur habitation.

Emilie PORTAIS demande si l'on doit mettre en stand-by le travail sur ce projet. M. NEAU fait signer M. Martineau dans la semaine ; Nous pensons qu'il est au contraire nécessaire d'avancer sur le projet et notamment de se positionner rapidement sur l'éventuel achat de l'ancien fournil.

Magali VINCENT exprime la nécessité de valoriser l'entrée du village

Planter un petit arbre et procéder à un engazonnement serait visuellement plus agréable à l'entrée du village. Le parking mis en place dans la rue basse n'est pas utilisé dans sa totalité. La majorité des riverains se gare devant l'entrée de leur maison et n'utilise pas le parking.

Frederic TRICARD nous informe du renouvellement du contrat pour l'éclairage public jusqu'en 2050.

Après la réalisation de l'hydrocurage, celui-ci a relevé quelques points noirs. Le lotissement de Bel air a été nettoyé mais il est à refaire, il est encore bouché.

Dans tous les lotissements on retrouve de la laitance et du béton lavé qui bouche les canalisations et des masques chirurgicaux.

Il souhaite qu'un encart soit fait dans la prochaine gazette pour sensibiliser à ce problème. Des entreprises réalisant des travaux de façades ou autres mais aussi les particuliers rincent les outils dans les caniveaux provoquant ainsi l'obturation des canalisations.

Les employés municipaux ont réalisé le curage d'une partie du fossé du Bouchaud de Jard, au $\frac{3}{4}$ plein. Ils ont trouvé un tas de remblais sur le regard, celui-ci a été dégagé.

Frédéric TRICARD pense qu'il serait bien de faire du préventif tous les ans pour entretenir les canalisations et d'utiliser une partie du budget voirie pour réaliser cet entretien.

Des devis pour le chemin de la Roselière ont été reçus et sont à l'étude ainsi que pour la pose de Pata d'enrobé dans la rue de St Sauveur.

Lundi il aura la réunion finale achèvement des travaux.

Sonia MICHAUD, informe de la tenue du comité gazette la semaine prochaine

Concernant le site internet, PLUSCOM est venu en mairie pour une réunion de présentation et d'échange sur le site ; Une formation pour l'utilisation du site a été programmée à Aytré.

Bernard BARRAUD pense qu'il serait souhaitable de remettre en service le comité cimetièrre

Emilie CORS évoque la réunion qui a eu lieu au Pôle Santé avec les médecins et les paramédicaux ; Quelques petits problèmes ont été signalés.

L'ensemble des soignants aimeraient que les panneaux d'affichage soient refaits car le cabinet n'est pas bien identifié, panneaux trop petits ou mal situés.

Ils trouvent que les toilettes du bas sont insalubres et aimeraient si possible que la peinture des volets extérieurs soit refaite.

Ils ont également évoqué un problème de gestion de factures qui arrivent de façon aléatoire, ce problème est à revoir en mairie.

Ils soulignent également un problème de parking le mardi après-midi (jour ou Nuailé Temps Libre occupe la salle de la Métairie).

Magali VINCENT suggère que les médecins se stationnent derrière le bâtiment dans la mesure où leurs véhicules restent sur place toute la journée.

Edwige MADEUX fait part de la rencontre avec les associations Nuailaises. Les associations présentes ont signalé leurs difficultés liées actuellement à la COVID 19 qui ne leur permet pas de mettre en place les manifestations prévues.

La seconde difficulté tient à la communication. Les associations ont du mal à faire connaître leurs événements et à les diffuser.

Les différentes associations sont cependant prêtes à travailler en collaboration sur plusieurs projets festifs et dynamiques.

Dimanche 18 octobre, la CDC a proposé une animation « Visite insolite » à Nuaille qui a réuni environ 70 personnes pour un spectacle de qualité.

La séance est levée à 21h15

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN		François BERTRAND	
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	
Frédéric TRICARD		Vincent RENAUDIN	
Magali VINCENT		Emilie PORTAIS	
Bernard BARRAUD		Thomas ROGER	
Sonia CLAVURIER-MICHAUD			